

## COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS 2023 | Qualifications (2e journée)

## L'Algérie enchaîne grâce à Bensebaini et Amoura

Rami Bensebaini et Mohamed El Amine Amoura ont été les buteurs de l'Algérie contre la Tanzanie hier à Dar es Salam en match comptant pour la deuxième journée des qualifications pour la CAN 2023.

Les Fenecs, champions d'Afrique 2019, avaient commencé leur campagne par une victoire sur la même marque de 2-0 contre l'Ouganda. Cela fait deux victoires contre les sélections voisines d'Afrique de l'Est. Bensebaini a marqué en première période à la

retombée d'un coup franc tiré par Youcef Bellaïli au premier poteau et prolongé par Aïssa Mandi. Avant l'ouverture du score, les deux équipes ont eu chacune des occasions. À la 31e minute, Adam Ounas a forcé le gardien tanzanien à un arrêt

réflexe. Côté tanzanien, c'est avec une tête plongeante que Mbwana Samatta a fait passer un frisson sur un centre de Saimon Msvu dans le camp algérien.

En seconde période, la Tanzanie a cru à l'égalisation quand Samatta a remis pour Salum Feisal mais le tir du milieu de terrain de Yanga (élite tanzanienne) a été arrêté par le gardien algérien. Malgré qu'elle jouait à l'extérieur, l'Algérie a continué d'appuyer sur l'accélérateur et à jouer tous ses coups à fond en attaquant à chaque fois qu'elle trouvait une possibilité. Yacine Brahimi, entré en cours de jeu, a forcé le gardien tanzanien à un arrêt salvateur à la 77e minute.

Ces offensives algériennes ont été récompensées à la 89e minute sur un centre, Amoura inscrivant son premier but sous les couleurs algériennes. Le nouvel entrant a tenté sa chance mais son tir



Deuxième victoire en autant de sorties pour l'Algérie

est retombé près de son coéquipier Ismail Bennacer qui le lui renvoyait. L'attaquant a marqué d'un tir imparable de

l'intérieur de la surface.

Cette victoire porte les hommes de Djamel Belmadi en tête du Groupe F avec

six points, quatre devant le Niger, deuxième, qui a fait match nul 1-1 en Ouganda plus tôt dans la journée.

## Résultats et programme

## HIER

Ouganda 1 Niger 1  
Congo 1 Gambie 0  
Gabon 0 Mauritanie 0

Tanzanie 0 Algérie 2  
Bénin 0 Mozambique 1  
Soudan 2 RD Congo 1

## AUJOURD'HUI

Burundi v Cameroun  
Sud Soudan v Mali  
Éthiopie v Égypte  
Guinée v Malawi  
Lesotho v Côte d'Ivoire

## PREMIÈRE JOURNÉE

## DEMAIN

Nigéria - Sierra Leone  
Guinée-Bissau - Sao Tomé  
Maroc - Afrique du Sud

## Le Sénégal demande le report des éliminatoires en septembre

Le sélectionneur du Sénégal Aliou Cissé réclame un report des matches qualificatifs de la CAN 2023 prévus en septembre pour permettre aux équipes africaines de mieux préparer le Mondial 2022, du 21 novembre-18 décembre au Qatar. « La meilleure chose pour aider les cinq sélections africaines qui se sont qualifiées pour le Mondial, c'est arrêter les éliminatoires au mois de septembre et donner la possibilité aux pays de faire leur préparation », a déclaré Cissé à la presse. Cissé préconise, à la place des éliminatoires de la CAN, d'organiser des matches amicaux pour les équipes

qualifiées. « Sinon on ne se préparera pas comme il se doit. C'est à la CAF (Confédération africaine de football) d'agir. Je pense qu'on peut trouver une solution pour décaler les éliminatoires prévues en septembre », a-t-il ajouté. Deux journées de qualification à la Coupe d'Afrique des nations prévue en juin 2023 en Côte d'Ivoire sont programmées, deux en septembre et les deux dernières en mars 2023, selon le calendrier de la CAF. Le Sénégal, vainqueur de sa première CAN en février, est qualifié pour le Mondial au même titre que le Cameroun, le Ghana, le Maroc et la Tunisie.

## NOTICE UNDER THE ACQUISITIVE PRESCRIPTION ACT 2018

Notice is hereby given that Mr Gervais Désiré LOUIS JEAN, residing at No.40, Avenue Doyen, Quatre Bornes has requested me to transcribe a deed of prescription of an Immovable property of which the location, description and boundaries are as follows -

- (a) LOCATION: Quatre Bornes, Avenue Doyen - DISTRICT: Plaines Wilhems;  
(b) DESCRIPTION: 144.70m<sup>2</sup> (PIN No. 1721150044);  
(c) BOUNDARIES as per a memorandum of survey drawn up by Mr P. G. Bruno DUMAZEL, Land Surveyor, on 31/01/2022, registered in Reg LS99/99091138:

" Du premier côté, par une sortie de deux mètres et trente-quatre centimètres (2.34m) (maximum) (donnant accès à Avenue Doyen), sur une ligne brisée en trois parties mesurant respectivement huit mètres et soixante centimètres (8.60m), un mètre et soixante-dix centimètres (1.70m) et un mètre et cinquante centimètres (1.50m).

Du deuxième côté, par Madame Marie Danielle Rozemond Lamarre, sur douze mètres et quatre-vingt-trois centimètres (12.83m).

Du troisième côté, par Antoine Joseph Louis Jean, sur une ligne brisée en trois parties mesurant respectivement huit mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (8.85m), cinquante centimètres (0.50m) et un mètre et cinquante centimètres (1.50m).

Du quatrième et dernier côté, par Mariola Louis Jean, sur quatorze mètres et soixante-douze centimètres (14.72m). "

The deed of prescription of the immovable property, together with the memorandum of survey accompanying it, may be inspected at my office.

Any person who claims to be the owner or part owner of, or to have an interest in, the whole or part of the immovable property may, within 3 months as from 08/06/2022, object to the transcription of the deed of prescription by serving on me and on the occupier a notice of objection setting out the grounds of his objection.

08/06/2022

Me. MOHAMMAD YOUSSEF AUMJAUD  
NOTARY PUBLIC  
HENNESSY TOWER, PORT LOUIS.

## NOTICE UNDER THE ACQUISITIVE PRESCRIPTION ACT 2018

Notice is hereby given that Mrs Marie Danielle Rozemond LAMARRE (born LANGUILA) Widow of Mr Gaëtan Emmanuel LAMARRE, residing at Quatre Bornes, Avenue Doyen, Plaines Wilhems, has requested me to transcribe a deed of prescription of an immovable property of which the location, description and boundaries are as follows -

- (a) LOCATION: Quatre Bornes, Avenue Doyen - DISTRICT: Plaines Wilhems;  
(b) DESCRIPTION: 181.70m<sup>2</sup> (PIN No. 1721150118);  
(c) BOUNDARIES as per a memorandum of survey drawn up by Mr P. G. Bruno DUMAZEL, Land Surveyor, on 14/02/2022, registered in Reg LS99/9909398:

" Du premier côté, par Avenue Doyen, sur treize mètres et trente-trois centimètres (13.33m).

Du deuxième côté, par Antoine Joseph Louis Jean, sur treize mètres et dix centimètres (13.10m).

Du troisième côté, par Gervais Desiré Louis Jean, sur douze mètres et quatre-vingt-trois centimètres (12.83m).

Du quatrième et dernier côté, par une sortie de deux mètres et trente-quatre centimètres (2.34m) séparant le terrain de Antoine Joseph Louis Jean de celui présentement décoré, sur quatorze mètres et soixante-quinze centimètres (14.75m). "

The deed of prescription of the immovable property, together with the memorandum of survey accompanying it, may be inspected at my office.

Any person who claims to be the owner or part owner of, or to have an interest in, the whole or part of the immovable property may, within 3 months as from 08/06/2022, object to the transcription of the deed of prescription by serving on me and on the occupier a notice of objection setting out the grounds of his objection.

08/06/2022

Me. MOHAMMAD YOUSSEF AUMJAUD  
NOTARY PUBLIC  
HENNESSY TOWER, PORT LOUIS.

## NOTICE FOR BUILDING &amp; LAND USE PERMIT

Take notice that I, Grant Marie Josèphe Venise will apply to the District Council of Rivière-du-Rempart for a conversion of my residential building (situated at 33 Résidence Les Bougainvillées, route côtière, Grand Baie) to a Tourist residence.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15 days as from the date of this publication.

Date: 09.06.2022

## NOTICE UNDER SECTION 311 OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that "East Asia Power (Xiamen) Investment Pte Ltd" (File no. 50062 CI/GBL), holder of a Global Business Licence and having its registered office at 4 Ter Saint George Street, Port Louis, Republic of Mauritius is on this 31st May 2022 applying to the Registrar of Companies to be removed from the Register of Companies under Section 309 (1) (d) of the Companies Act 2001.

Notice is hereby also given that the Company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the Company under Section 312 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies by latest 30 June 2022, 1-month time.

Polaris Global Services Ltd  
Company Secretary

Registered at Registrar General Department Mauritius

Title No:



A202206/000793

Digitally signed by JAGAI Somadevi Registration Officer Senior Registration Officer

Signature: JAGAI

Date: 2022-06-23 09:48:01